



**Arrêté ministériel du 31 juillet 2018 portant nomination des membres du Conseil supérieur de la statistique.**

*Le Ministre de l'Économie,*

Vu la loi modifiée du 10 juillet 2011 portant organisation de l'Institut national de la statistique et des études économiques et modifiant la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'État et notamment ses articles 6 et 9 ;

Vu le règlement grand-ducal du 12 mars 2013 portant sur la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur de la statistique ;

*Arrête :*

**Art. 1<sup>er</sup>.**

Sont nommés membres effectifs, respectivement membres suppléants, du Conseil supérieur de la statistique pour un terme de 5 ans :

STATEC

M. Serge ALLEGREZZA, membre effectif

M. John HAAS, membre suppléant

Chambre des salariés

M. Sylvain HOFFMANN, membre effectif

M. Laurent UHODA, membre suppléant

Chambre de commerce

Mme Christel CHATELAIN, membre effectif

Mme Laure DEMEZET, membre suppléant

Chambre des métiers

M. Max URBANY, membre effectif

M. Philippe MAROLDT, membre suppléant

Chambre des fonctionnaires et employés publics

M. Gilbert GOERGEN, membre effectif

M. Camille WEYDERT, membre suppléant

Chambre d'agriculture

M. Pol GANTENBEIN, membre effectif

M. Pedro REIS, membre suppléant

Université du Luxembourg

Prof. Michel BEINE, membre effectif

Prof. Luisito BERTINELLI, membre suppléant

Service information et presse du Ministère d'État

M. Jean-Claude OLIVIER, membre effectif  
M. Francis KAELL, membre suppléant

Conseil de presse

M. Fernand WEIDES, membre effectif  
M. Roger INFALT, membre suppléant

Conseil supérieur du développement durable

M. Francis SCHARTZ, membre effectif  
M. Raymond SCHADECK, membre suppléant

Banque centrale du Luxembourg (observateur)

M. Roland NOCKELS, membre effectif  
M. Germain STAMMET, membre suppléant

**Art. 2.**

Monsieur Fernand WEIDES assumera la fonction de président et Professeur Michel BEINE celle de vice-président.

**Art. 3.**

Monsieur Marc PAULY, Conseiller auprès du STATEC, remplit les fonctions de secrétaire du Conseil.

**Art. 4.**

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Ampliation en sera adressée aux membres du Conseil pour leur servir de titre.

Luxembourg, le 31 juillet 2018.

*Pour le Ministre de l'Économie,  
La Secrétaire d'État,  
Francine Cloeser*

